



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 JUILLET 2017 À 18H15

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 9

Étaient présents : Mesdames ASINARI, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER,
Messieurs SEGALT, WELKER, ZUFFELLATO.

Étaient excusés : Monsieur Lionel BASTIEN,
Monsieur Lionel BESANCON , pouvoir donné à Madame Céline ROUHIER
Monsieur Fabrice MARTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Samar HURPEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.
Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. AMÉNAGEMENT

1-1. Salle rencontre : aménagement suite projet de l'association du Héron pour son club théâtre

M. William PIERRON, président de l'association du Héron, a été invité à cette séance de conseil municipal afin de présenter le projet de l'association, dans le cadre de son activité théâtre. L'association souhaiterait aménager la salle rencontre, sis 2 place de l'église, en « petit théâtre », les travaux seraient en totalité réalisés par ses membres et adhérents. Une demande de subvention est faite pour l'achat des matériaux, évalué à 2 350,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de l'association du Héron, présenté par son président M. William PIERRON, de création d'un « petit théâtre » dans la salle rencontre.

Une convention sera mise en place entre la commune et l'association.

Cette convention stipulera les conditions suivantes :

- les travaux et les matériaux devront être conformes aux règles de sécurité des ERP,
- l'utilisation de la salle rencontre doit rester inchangée pour toutes les autres activités.

Le Conseil Municipal ^{décide} de verser une subvention de 1500,00 € afin que les travaux soient engagés au cours de cette année 2017.

2. PERSONNEL

La commune a reconduit cette année les chantiers d'été pour les jeunes de 16 à 20 ans, le maire informe la nécessité de créer 7 emplois non permanents d'adjoint technique territorial contractuel non titulaire du 17/07/2017 au 11/08/2017 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création de ces 7 emplois non permanents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,
Samar HURPEAU

A blue ink signature of Samar HURPEAU, consisting of a stylized, cursive script.